

Information pour la presse
Schaerbeek le 14 juin 2016

Survol de Bruxelles

Déjà au mois d'avril, le Collège des Bourgmestre et Echevins de Schaerbeek avait obtenu du Conseil communal l'autorisation d'ester en justice de quelque façon que ce soit afin de lutter contre les 3 fléaux du ciel bruxellois : la Route du Canal, les décollages entre 6 et 7 heures du matin et le virage à gauche.

La concertation de 4 communes particulièrement impactées (Evere, Schaerbeek et les 2 Woluwe) avec la Région bruxelloise a porté ses fruits puisque cette dernière a décidé d'entamer une action en cessation environnementale contre l'Etat, portant sur la Route du Canal, la suppression des décollages entre 6 et 7 heures, le soulagement de l'Est de Bruxelles par le resserrement du « virage à gauche » et, la lutte contre l'abus de l'usage de la piste 01.

C'est donc très logiquement que le Collège de Schaerbeek a décidé de s'associer à ces actions judiciaires. En outre le Collège a également décidé de se porter partie intervenante contre l'action que 5 communes du Noordrand ont introduite le 31/5/16 contre toutes les mesures opérationnelles prises en matière aérienne depuis 2012 et qui, si elle aboutissait, reviendrait à ajouter encore plus d'avions au-dessus de la Région Bruxelloise (notamment la Route Chabert).